



Nouveaux arrivants :

M et Mme Fabrice et Christelle COLLARD, 2 Rue des Essarts

Bienvenue dans notre commune

SOMMAIRE

Agenda.....	Err
eur ! Signet non défini.	
La vie du village.....	1
Informations utiles.....	2

Agenda

Le samedi 14 juillet

Trophée de France Enduro Kid
Cf. Flyer au verso et plan du site en fin de flash

Le dimanche 15 juillet à 17h

FINALE DE LA COUPE DU MONDE
Sur grand écran à la salle polyvalente

 **FRANCE** -  **CROATIE**

Le dimanche 19 août

La course cyclosporitive « le triangle du Doubs »
traverse Gonsans

Le dimanche 26 août

Enduro motocycliste du Plateau

Le samedi 15 septembre

Accueil des nouveaux habitants
À 17 h à la salle polyvalente

Le vendredi 5 octobre 2018

Film "Retour au pays natal"
Salle polyvalente à 20 h

Doudou égaré

Tu me reconnais ? Alors viens me chercher, je t'attends à la mairie !



EDITORIAL

Des travaux à venir

Les cabanes de chantier sont d'ores et déjà en place au pied de l'église et les échafaudages habilleront le clocher très prochainement. Les travaux vont débuter et dureront 6 mois. L'église demeurera accessible pour la messe du 15 août si la météo ne permet pas que la cérémonie se tienne « à la vierge » ainsi que pour les éventuelles obsèques. A noter le niveau élevé des aides financières qui atteignent 70 %.

Les travaux de rénovation de l'éclairage public sont quasiment terminés. Il reste encore le secteur entre l'église et la sortie du village ainsi que quelques points lumineux à ajouter route de Glamondans, rue sur la Combe et rue du pied du Mont.

Quant à la rénovation des voiries, rue sur le mont, rue Corvée Raveny et rue de la Corvée, les aides financières attendues de la part de l'Etat ne seront pas octroyées en 2018. Le Conseil Municipal a néanmoins décidé de réaliser les travaux cette année afin de ne pas retarder le programme d'entretien des voiries.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de passer un bel été et de passer d'agréables vacances forcément méritées.

Et ALLEZ LES BLEUS !

Samuel GIRARDET

La vie du village

1. ENDURO KID DU PLATEAU



Le Trophée de France Enduro Kid est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence NJ ou NCO.

Tout pilote participant à une épreuve du Trophée de France doit impérativement posséder au minimum le guidon d'argent.

Les licenciés pourront s'engager s'il reste des places.

Les catégories du Trophée de France Enduro Kid sont les suivantes :

- Poussins (de 7 à 10 ans – 65cc maximum)
- Benjamins (de 9 à 11 ans – 85cc 2T maximum) - Âge maxi : ne pas avoir 12 ans au 1er janvier.
- Minimes (de 12 à 13 ans – 85cc 2T ou 150cc 4T maximum) - Âge maxi : ne pas avoir 14 ans au 1er janvier
- Cadets (de 14 à 15 ans – 85cc 2T ou 150cc 4T maximum) - Âge maxi : ne pas avoir 16 ans au 1er janvier.
- Espoirs (de 13 à 16 ans – 125cc 2T ou 150cc 4T maximum) - Âge maxi : ne pas avoir 17 ans au 1er janvier.

Source : http://www.motoclubbesanconsaone.fr/index_.html

2. Départ de Catherine IDATTE

Après avoir accompagné pendant 9 ans les enfants des villages alentours pour se rendre à l'école, « Cathy » a choisi de mettre un terme à cette activité.

Un grand merci pour son dévouement et ses qualités humaines tout au long de ces années.

3. Film "Retour au pays natal" est un "docu-fiction" qui relate l'histoire d'un homme parti à Paris à la libération et qui revient dans son village d'origine onze ans plus tard, en 1955. C'est Alain Girardet, originaire de Gonsans, qui joue ce rôle. À travers ses pensées

et le regard qu'il porte sur la campagne de son enfance, on voit ce qui est en train de changer ou au contraire, ce qui reste immuable dans la ruralité traditionnelle de cette époque. La chronique de la vie quotidienne et de l'agriculture d'alors, qui se dessine au fil des séquences, permet de faire revivre un passé commun à tous les villages francs-comtois. Il sera projeté à Gonsans le **vendredi 5 octobre 2018 à 20 h à la salle polyvalente.**

Informations utiles

1. TRANSPORT A LA DEMANDE



Se déplacer pour accomplir une démarche administrative, se rendre à la banque ou aller

voir le médecin, est devenu impossible pour certaines personnes âgées, handicapées, invalides, temporairement ou durablement. Les élus du Pays des Portes du haut Doubs ont souhaité mettre en place un service de Transport à la Demande, Libertad, afin de soutenir ce public en difficulté. Assuré depuis février 2011, ce service apparaît aujourd'hui comme une réponse adaptée.

Qui peut bénéficier de ce service ? Les personnes à mobilité réduite (PMR : personnes en fauteuil roulant manuel ou électrique, personnes âgées de 60 ans et plus, personnes souffrant de handicaps sensoriels ou intellectuels, femmes enceintes), demandeurs d'emploi, personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. Pour les personnes provisoirement sans véhicules, la demande est étudiée au cas par cas.

Quel est le territoire concerné ? Le Pays des Portes du Haut Doubs exclusivement.

Quand cela fonctionne-t-il ? Du lundi au vendredi, de 6h30 à 19h et le samedi de 8h à 12h, sauf jours fériés.

Combien le service coûte-t-il ? **4 € le trajet, soit 8 € l'aller-retour, quelle que soit la destination.**

Pour quels motifs de déplacement ? Une consultation chez votre médecin généraliste, votre dentiste, un entretien d'embauche, un train à prendre à la gare... Les trajets domicile-travail ne sont pas pris en charge dans le cadre de ce service.

Comment savoir si je peux bénéficier du service ? Pour savoir si vous pouvez bénéficier du service, nous vous invitons à contacter la Communauté de Communes au 03 81 56 39 27.

Comment réserver ?

Appelez au **07 87 58 55 78** du lundi au vendredi, entre 8h et 12h, pour un transport le lendemain. Les personnes souhaitant effectuer un transport le lundi devront avoir réservé leur trajet au plus tard le vendredi précédent avant 12h.

Alors n'oubliez pas, le Transport à la Demande du Pays des Portes du Haut-Doubs est à votre disposition !

2. Carte avantage jeunes

Les cartes Avantages Jeunes sont prises en charge par la commune pour les jeunes de Gonsans dès leur entrée au collège jusqu'à l'âge de 20 ans.

Les cartes seront à retirer en mairie à partir du **10 septembre 2018** sur présentation d'une pièce d'identité (fournir une photo d'identité). Carte fournie dans la limite du stock disponible.

3. Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC). L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans. Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs 16 ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement. Il suffit de se rendre en mairie muni de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport), du livret de famille.

4. **Services de la poste à Bouclans** : La Direction de la Poste incite la commune à engager une réflexion dans la perspective d'une fermeture éventuelle du bureau de poste de Bouclans. Le conseil municipal de Bouclans se mobilise pour maintenir l'ouverture du bureau de Poste. Afin de pouvoir s'appuyer sur les attentes de la population, le conseil municipal a décidé de mener une enquête sur votre utilisation des services postaux et sur les horaires d'ouverture souhaités. Un questionnaire figure en fin de flash, merci d'y répondre nombreux **avant le 20 juillet 2018.**

5. **La brigade numérique de gendarmerie** répond à toutes les questions ayant trait à la sécurité du quotidien

RENSEIGNER

Apporter des réponses à l'utilisateur dans tous les domaines : journée défense et citoyenneté, recrutement, participation citoyenne, armes, code de la route, procurations, environnement

PRÉVENIR

Aider et informer sur de nombreuses thématiques : harcèlement, violences sexuelles ou sexistes, opération tranquillité vacances, prévention spécifique juniors et seniors, drogues, cybersécurité, intelligence économique, radicalisation...

ORIENTER

Guider l'internaute dans ses démarches, faciliter l'accès aux téléservices, accompagner vers les services nationaux ou territoriaux.

CONTACTS

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

[facebook@gendarmerienationale](https://www.facebook.com/gendarmerienationale)

[twitter@gendarmerie](https://twitter.com/gendarmerie)

6. Canicule et fortes chaleurs

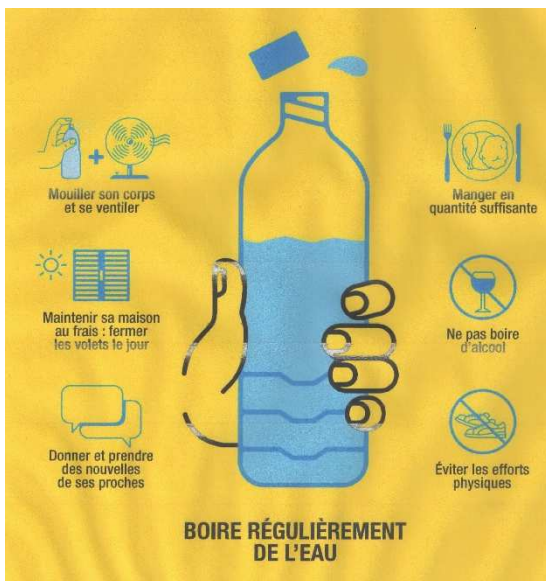
En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro d'information est mis à disposition du public :

0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un fixe)

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région.

Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer avant les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

Canicule, fortes chaleurs : adoptez les bons réflexes :



7. Campagne maladies à transmission vectorielles

Les échos du Conseil municipal

1) Étude de faisabilité du mode de chauffage à la salle du stade et de la mairie

Suite à une rencontre avec un technicien du Département et le Conseiller en Energie Partagé du SYDED, il est conseillé d'engager une étude de faisabilité permettant d'assister la Commune

dans le choix du mode de chauffage du bâtiment du stade. Afin de mutualiser les coûts, il est décidé de réaliser le même type d'étude dans la perspective de la restructuration du bâtiment de la mairie.

Suite à l'appel d'offre les réponses s'établissent comme suit (montant TTC pour les 2 bâtiments):

EXERGIA	SYNAPSE	CIE	CSI
5 400.00 €	5 940.00 €	7 080.00 €	7 616.00 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité la réalisation des études précitées en retenant la société EXERGIA.

A noter que ces études sont subventionnées par l'ADEME et le DEPARTEMENT à hauteur de 70 %.

2) Restauration de l'église :

Le plan de financement actualisé suite aux notifications d'attributions de subventions s'établit comme suit :

<u>DEPENSES</u>	MONTANT HT
Étude d'évaluation et diagnostic	15 000 €
Coût travaux	270 000 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	30 025 €
Frais divers (sondages, diagnostics, bureau de contrôle)	10 000 €
Hausse et aléas	10 000 €
TOTAL (HT)	335 026 €

<u>RECETTES</u>	MONTANT
État (DETR)	8 494 €
État (DRAC	67 005 €
État (Fond incitatif)	33 502 €
Région	58 831 €
Département	58 000 €
Mécénat (Fondation Patrimoine)	6 907 €
Participation Fondation Patrimoine	2 700 €
Fonds propres (30 %)	99 587 €
TOTAL	335 026 €

Compte-tenu de ses difficultés financières, la Commune de Magny-Châtelard refuse de participer à toutes les dépenses liées à l'église. Elle ne participera ni aux dépenses d'investissement ni aux dépenses de fonctionnement.

3) Parcours pédagogique de randonnée patrimoniale

Dossier suivi par M. Hervé KOVACIC

L'obtention d'une aide financière de la Région pour les travaux de restauration de l'église a été permise grâce à ce projet de valorisation patrimoniale.

La Fédération Départementale des chasseurs du Doubs a été sollicitée pour un chiffrage complet de la prestation.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le plan de financement suivant :

<u>DEPENSES</u>	MONTANT HT maxi
Mesures d'accompagnement et d'animation	6 214 €
Réalisation et production d'un livret	11 000 €
Réalisation et fabrication d'un panneau d'accueil	2 667 €
Réalisation et fabrication panneaux d'interprétation	20 650 €
Signalétique	4 940 €
Hausse et aléas (environ 10%)	5 000 €
TOTAL (HT)	50 471 €

<u>RECETTES</u>	MONTANT
État (FNDAT)	20 188 €
Région (ENVI)	20 000 €
Fonds propres (20 %)	10 283 €
TOTAL	50 471 €

4) Travaux d'entretien de voirie réalisés dans le cadre des quotas de la CCPHD

Présenté par M. Pascal VITALI.

La commune bénéficie d'un quota de travaux financé par la CCPHD. Les matériaux restant à charge de la commune.

Le conseil municipal décide de réaliser des travaux d'entretien de voirie (rebouchage de trous et émulsion) à hauteur de 10 000 € (hors quotas).

5) Changement de trésorerie

Pour plus de cohérence au sein de la communauté de communes, le conseil municipal décide de changer de trésorerie afin de dépendre de la Trésorerie de Valdahon à compter du 1er janvier 2019.

6) Demandes d'urbanisme

- PC M Florian AUBRY : Extension de l'existant (garage et maison) ;
- DP M Gilles PEYRAFORT : Construction d'un garage ;
- DP Mme Josiane MONNERET : Avancée de toit ;
- DP M Alexandre GUILLEMIN : Installation de panneaux solaires ;
- DP M Daniel BONNOT : Isolation extérieure et volets.

Avis favorables pour ces demandes

7) Demandes de particuliers

- M. Jean Christian MARAIS sollicite une création d'une seconde entrée sur sa propriété route de Glamondans. Après avis du Département, une visite sera organisée sur place.
- M. et Mme BEUVE souhaitent acquérir une partie du terrain communal jouxtant leur propriété. Le conseil municipal n'accède pas à la demande afin de conserver la maîtrise foncière dans ce secteur.

8) Rapports des commissions

Commission 2 - Présentation par M Emile DELACROIX

- Demande de l'EARL Poulailier KOLLY concernant une problématique foncière pour la création d'un second bâtiment pour un élevage de 25 000 poules ; le dossier sera suivi par la commission ;
- Afin d'améliorer l'isolation phonique de l'appartement libre au dessus de la mairie, il est décidé de reprendre la cloison entre les deux logements. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Faivre-Rampant Didier pour un montant de 1 500 €.

Commission 3 - Présentation par Mme Nathalie BRACHET

- Il est constaté une faible fréquentation du service du transport à la demande par les publics fragilisés : famille monoparentale, minimum vieillesse, RSA, chômeurs... etc. Le

résiduel de 8 euros par allers retours apparaît trop élevé pour ce public.

Sur proposition de la communauté de communes, la commune décide de prendre en charge les 4 euros par trajet afin de permettre une accessibilité plus grande au service pour les personnes en difficultés sociales.

Commission 4 -Présentation par M Bernard RENAUD

- Dans le cadre du diagnostic d'assainissement réalisé par la CCPHD, des tests à la fumée ont été réalisés afin de déterminer si des collecteurs d'eaux pluviales sont raccordés au réseau d'assainissement.
- Le réseau d'assainissement a été inspecté par caméra et curaté dans le secteur de rue du Châtelard pour un coût de 1 056.85 € TTC.
- La commune a fait l'acquisition d'une remorque pour un montant de 1 156,50 € TTC.
- Lors des récents événements pluvieux intenses, plusieurs secteurs ont subi des inondations notamment chemin des creux. La commission est chargée d'examiner les différentes sollicitations.
- M Christophe Jolissaint souhaite pouvoir réaliser des enrobés sur le terrain communal situé entre le corps de ferme de son exploitation agricole et la RD 104. La demande est acceptée sous réserve des prescriptions suivantes :
 - Récupération, décantation et infiltration des eaux pluviales sur le terrain ;
 - Entretien à la charge du demandeur ;
 - Coût des travaux à la charge du demandeur.
- Mlle Julie Brachet est recrutée pour un mois pour l'entretien des espaces verts.

9) Informations du SIVOS

Informations rentrée 2018/2019 :

- Après avoir envisagé la suspension de l'accueil du matin au périscolaire, il a été décidé de le maintenir suite à la demande de plusieurs familles.
- La commune d'Étalans a demandé son retrait du SIVOS puisque les enfants de la Verrière-du-Grosbois seront scolarisés à Étalans à la prochaine rentrée scolaire. La commune de Gonsans se positionne pour accepter ce départ sous réserve que les prêts contractés au nom de

l'ancienne commune de la Verrières-du-Grosbois soient remboursés par la commune d'Étalans.

- Les enfants domiciliés à la Verrière-du-Grosbois n'étant plus scolarisés à Gonsans à la rentrée prochaine, le coût du transport méridien ne serait réparti que sur les 2 communes restantes à savoir Côtebrune et Gonsans. Il a été décidé de mettre un terme au transport méridien.
- Évolution de l'organisation du personnel suite à la suppression du transport méridien : au vu de la suppression du transport méridien à la rentrée scolaire 2018/2019, Mme IDATTE Catherine, accompagnatrice scolaire, décide de

mettre un terme à son contrat à la fin de l'année scolaire. Mme Valérie MERCIER succédera à Mme IDATTE.

10) Informations diverses

- Demande de M. MOUTENET qui a un commerce ambulancier « Au Doubs Panier Gourmand » et qui souhaite une autorisation de passage avec avertisseur sonore à Gonsans ; L'avis est favorable.
- **La commune de Côtebrune demande à quitter la communauté du Doubs Baumoisi pour rejoindre la CCPHD.**

ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES SERVICES DE LA POSTE A BOUCLANS



La Direction de la Poste incite la commune à engager une réflexion dans la perspective d'une fermeture éventuelle du bureau de poste de Bouclans.

Le principal argument avancé est la réduction de la fréquentation. Or chacun se rappelle que la Poste a elle-même réduit les horaires d'ouverture en 2016, ce qui explique en grande partie la diminution de l'activité.

Le conseil municipal de Bouclans se mobilise pour au contraire maintenir l'ouverture du bureau de Poste à Bouclans. C'est une nécessité pour le maintien des services de proximité à la population, le dynamisme des centres-bourgs ruraux, et pour l'équilibre de nos territoires. De plus c'est indispensable pour la solidarité envers les personnes âgées ou les personnes peu mobiles.

Dans les semaines à venir, des rencontres sont prévues et permettront de réaffirmer notre volonté de maintenir ouvert ce service public. Afin de pouvoir s'appuyer sur les attentes de la population, le conseil municipal a décidé de mener auprès de vous une enquête sur votre utilisation des services postaux et sur les horaires d'ouverture souhaités.

Merci d'y répondre nombreux et de déposer votre feuille complétée à la mairie de Bouclans. Cette enquête est anonyme.

1. À quel groupe d'âge appartenez-vous ?

- Moins de 18 ans
- 18 – 30 ans
- 31 – 64 ans
- 65 ans et +

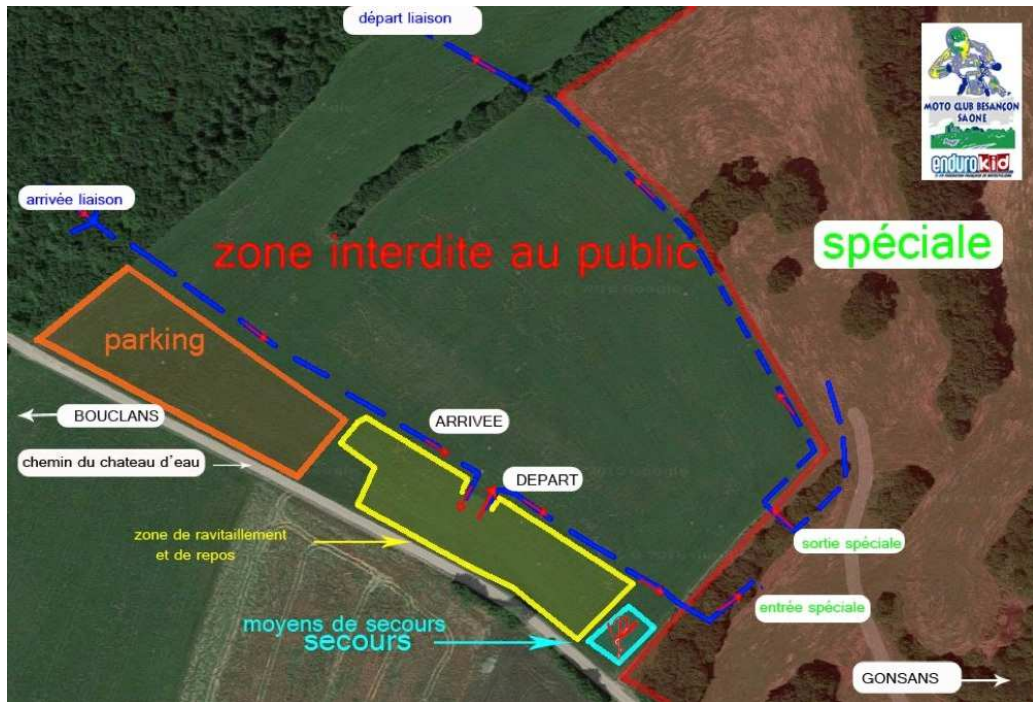
2. Dans quel village habitez-vous ?

.....

3. Vous utilisez un bureau de poste pour (plusieurs réponses possibles) :

- Poster une lettre
- Poster un colis
- Envoyer un mandat
- Retirer une lettre recommandée, un colis, autre
- Retirer de l'argent liquide
- Acheter des timbres
- Faire des opérations bancaires
- Avoir un rendez-vous avec un conseiller
- Autre (préciser)
- Je n'utilise pas les services d'un bureau de poste

Enduro KID – Plan d'accès



4. À quelle fréquence utilisez-vous les services d'un bureau de poste ?

- Plus d'une fois par semaine
- 1 fois par semaine
- 1 à 2 fois par mois
- 5 à 6 fois par an
- Pratiquement jamais

5. Actuellement, la Poste de Bouclans est ouverte 15 heures par semaine, uniquement le matin, y compris le samedi. Si vous aviez le choix, quelles plages horaires préféreriez-vous ?

- Comme actuellement, les matins de 9h à 12h, y compris le samedi
- Le matin et l'après-midi, deux jours par semaine seulement (et le samedi matin)
- Le matin et l'après-midi, trois jours par semaine (et fermé le samedi)
- Les après-midis en semaine, de 15h à 18h, et le samedi matin

6. Les services de la poste peuvent être assurés de différentes façons, avec une étendue des services et

une confidentialité différente. Classez de 1 à 4 vos préférences

- Dans un bureau de poste classique géré par la Poste, à Bouclans (service postal et financier complet)
- Dans un bureau de poste classique géré par la Poste, dans une commune située dans un rayon de 10 à 15 kilomètres (service postal et financier complet)
- Dans une agence postale communale à Bouclans, gérée par la commune et à sa charge, avec certains services parfois réduits (retraits et versements d'argent et mandats limités à 350€/7jours)
- Chez un commerçant à Bouclans (horaires d'ouverture élargis mais services encore plus réduits (retraits d'argent limités à 150€/7 jours – pas de Chronopost – pas de mandat – pas de versement ou virement CCP/mandat – pas de recharge téléphonie mobile, pas de RDV possible sur place avec un conseiller)

→ A retourner à la mairie de Bouclans ou de Gonsans avant le 20 juillet 2018.